

PROCES –VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE CONSTITUTIVE (AGC) DE LA SOCIETE COOPERATIVE SIMPLIFIEE DES PRODUCTEURS D'AVOCAT ET DE BANANE D'AGBLODOME (SCOOPS PABA)

L'an deux mil quatorze et le vingt et un octobre s'est tenue l'Assemblée Générale Constitutive (AGC) de la Coopérative des Producteurs d'Avocat et de Banane d'Agblodome (SCOOPS PABA) dans l'enceinte de l'église évangélique presbytérienne de Kébo-Agblodome canton de KEBO préfecture d'AGOU. Elle a débutée à 9 heures 40 minutes. Étaient présents 34 membres fondateurs de la coopérative.

Était absent 01 membre pour des raisons de santé.

Les personnes ressources des structures invitées sont les responsables de l'ONG GRED Kpalimé, de l'ICAT Agou, du Ministère du Développement à la Base point focal Kpalimé et de la Chambre d'Agriculture d'Agou.

L'ordre du jour présenté et validé par les membres fondateurs est :

- ✓ installation et contrôle de présence des membres fondateurs et des invités ;
- ✓ cérémonie d'ouverture de l'assemblée générale constitutive ;
- ✓ présentation du rapport du comité provisoire ;
- ✓ lecture, amendement et adoption des statuts et règlement intérieur ;
- ✓ démission du comité provisoire ;
- ✓ élection des membres du Comité de gestion ;
- ✓ élection des membres de la commission de surveillance ;
- ✓ présentation des membres des organes élus ;
- ✓ divers.

Sur l'initiative des membres, l'Assemblée Générale Constitutive de SCOOPS PABA est présidée par un présidium composé de la façon suivante :

Président : ADZAVE Koffi Dzidzova

Rapporteur : SEBA Kodzo Mawuli

Une liste de présence a été établie par le rapporteur de séance et émargée par tous les membres fondateurs de la Société Coopérative Simplifiée des Producteurs d'Avocat et de Banane et une autre liste pour les invités.

La séance est ouverte avec l'intervention du Chef de village de KEBO-AGBLODOME. Elle s'est déroulée sous la présidence de monsieur ADZAVE Koffi Dzidzova qui a vérifié la présence des membres fondateurs de la SCOOPS PABA présents. En conséquence l'assemblée peut valablement délibérer, et le président du présidium propose pour l'AGC les résolutions suivantes :

Première résolution : Approbation des rapports

Le rapport du comité provisoire fait état de 34 membres fondateurs de la Société Coopérative des Producteurs d' Avocat et de Banane d'Agblodome. Pendant un an de mise en place, SCOOPS PABA, le capital social souscrit est de 1.000.000 F CFA dont 260.000F CFA sont libérés. Ce rapport est accepté par acclamation par les membres.

Deuxième résolution : Adoption des statuts et du règlement intérieur

Le président du présidium a procédé à la vérification du niveau de compréhension, d'interprétation et d'appropriation des statuts et du règlement intérieur. Ainsi, tous les articles ont fait l'objet de lecture, de commentaire et d'amendement avant l'adoption à l'unanimité des statuts et du règlement intérieur par acclamation des membres.

Troisième résolution : élection des membres du Comité de Gestion (CG)

Avant l'élection des membres du CG au scrutin secret avec bulletin unique, la parole est donnée aux candidats pour présenter leur projet de gouvernance de la coopérative aux membres. Les résultats du vote ont permis d'élire le CG composé de :

Présidente : AMEGALOLO Sitsofe E.

Secrétaire : DEMABIEKU Kossi D.

Trésorière : DUHO Adzowa

Quatrième résolution : élection des membres de la Commission de Surveillance (CS)

Avant l'élection des membres du CS au scrutin secret avec bulletin unique, la parole est donnée aux candidats pour convaincre les membres. Les résultats du vote ont permis d'élire le CS composé de :

Président : EKPE Kokou L.

1^{er} Rapporteur : EKPE Koffi E.

2^{ème} Rapporteur : DZAKPATA Eya G.

Cinquième résolution : Mandat donné au comité de gestion

Les membres du CG et du CS élus sont présentés aux membres de la SCOOPS PABA et aux invités. Le mandat est donné au CG élu dont la présidente est AMEGALOLO Sitsofe E. d'agir en lieu et place de la SCOOPS PABA de KEBO-AGBLODOME en formation avant son immatriculation au Registre des Sociétés Coopératives. Ainsi, les statuts et le règlement intérieur adoptés ont été signés par la Présidente et le secrétaire du Comité de Gestion.

Divers et clôture de l'AGC

Dans les divers, les représentants des structures techniques invités ont pris la parole pour encourager l'initiative prise par les membres. Ils ont prodigué de sages conseils aux

membres des organes élus. Ils ont invité la présidente élue à être impartial dans la gestion des affaires de la SCOOPS et à veiller au respect des textes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 14 heures 30 minutes par le président du présidium. Le présent procès – verbal est élaboré, signé par le président et le rapporteur du présidium après lecture et adoption par les membres fondateurs de la SCOOPS PABA.

Fait à Kebo-Agblodome, le 21 octobre 2014

Assemblée Générale Constitutive

Le Président du présidium

Le Rapporteur du présidium

ADZAVE Koffi Dzidzova

SEBA Kodzo Mawuli